

Machine de travail
(véhicule spécial)

F R I S C H

F 75 B 1

CH 5263 11

F I C H E C O M P L E M E N T A I R E 1

A noter dans le permis de circulation, page 4:

- véhicule convoyeur exigé, avec feu de danger jaune
- les feux de gabarit AV, amovibles, doivent être montés
- feu de danger jaune exigé
- protection marquée jaune/noir, sur l'arête AV de la lame du bulldozer
- assurer le dévers de l'essieu AV par la broche d'origine
- la planeuse doit être remontée et ne doit pas dépasser le profil du véhicule
- tous les leviers de commande de la planeuse doivent être assurés
- l'arracheuse AR doit être remontée jusqu'au niveau de contrôle dans la cabine.